

Les mangroves du Grand Cul-de-sac-Marin, une réserve de biosphère



Grandes aigrettes

Vaste baie de **24 500 hectares** située au nord de la Guadeloupe, le **Grand-Cul-de-Sac Marin** (GCSM) est un milieu entre terre et mer. Ce haut lieu de biodiversité renferme une mosaïque d'habitats naturels auxquels s'associent autant de biocénoses. Bordé par plus de **5000 hectares de mangroves**, de forêts marécageuses et de marais herbacés, il abrite également de remarquables superficies d'herbiers de phanérogames marines et de récifs coralliens. Une des plus importantes barrières récifales des Petites Antilles s'est même formée au sein de cette baie, comprenant **50 espèces de coraux et 60% des gorgones des Antilles françaises**. Tous ces écosystèmes, en interrelations, dotent le GCSM d'un patrimoine naturel remarquable qu'il convient à tout prix de préserver.

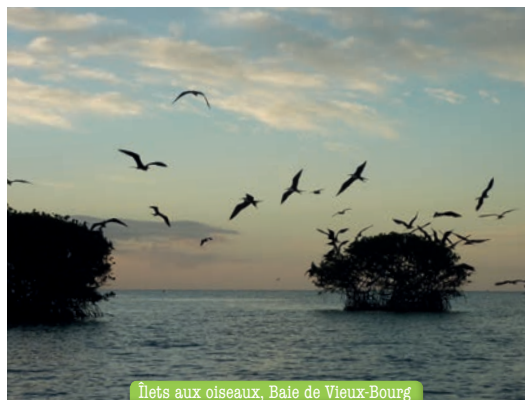
À ce titre, la GCSM fait l'objet de plusieurs périmètres de protection réglementaire et

d'une reconnaissance internationale : à la fois Parc national et Réserve naturelle, reconnue comme zone humide d'importance internationale au titre de la Convention Ramsar et comme Réserve de biosphère appartenant au réseau mondial de l'UNESCO, tous ces zonages attestent des enjeux de conservation liés au GCSM. Car la baie et son lagon sont également le théâtre d'activités humaines portant aussi bien sur les loisirs nautiques que les pratiques professionnelles tels que la pêche et le tourisme. De nos jours, une cinquantaine de prestataires touristiques proposait des activités variées : excursions en bateau, pêche sportive, sports de glisse, plongée... Toutefois, les pratiques peuvent devenir préjudiciables à l'intégrité des écosystèmes lorsqu'elles sont exercées sans considération envers le milieu naturel (pollution, dérangement et/ou prélèvement d'espèces, etc.).

Canal des Rotours



Prisés par l'avifaune, les îlets sableux du GSCM constituent les principaux sites de nidifications de la **Petite Sterne** (*Sterna antillarum*), endémique de la Caraïbe. Placés en zone de cœur de parc - soit une protection renforcée - comme c'est le cas pour la plupart des îlets de la baie, ceux du Carénage font par exemple l'objet d'un arrêté préfectoral qui empêche le débarquement et la présence humaine du 1^{er} mai au 31 août afin de limiter le dérangement pendant la période de nidification des oiseaux. Les îlets sableux sont également fréquentés par les tortues marines qui viennent y pondre leurs œufs, à l'instar de l'**îlet Kahouanne**, pourtant non épargné par le braconnage. Ce dernier accueille également, avec l'**îlet Tête à l'anglais**, l'espèce d'anoli endémique **Anoli Kahouannensis**, ce qui témoigne de la valeur écologique de ces milieux micro-insulaires. Au total, **923 espèces animales et végétales** ont été recensées dans la baie jusqu'à maintenant.



Îlets aux oiseaux, Baie de Vieux-Bourg

L'un des principaux enjeux du GSCM est donc d'arriver à **préserver cette richesse spécifique et cette diversité d'habitats naturels** tout en jouissant de leurs nombreuses aménités. L'ancre des bateaux de plaisance, lors du mouillage, peut avoir des incidences néfastes sur la bonne santé des herbiers, qui participent à l'oxygénation de l'eau et qui contribuent à limiter sa turbidité, tout comme les mangroves, favorisant ainsi la photosynthèse des coraux. Ces derniers, s'ils sont en bon état écologique, seront alors susceptibles d'accueillir de larges communautés de poissons récifaux, fournissant ainsi une ressource précieuse pour la pêche artisanale.



Îlets de Petite Passe



Tortue imbriquée
Eretmochelys imbricata